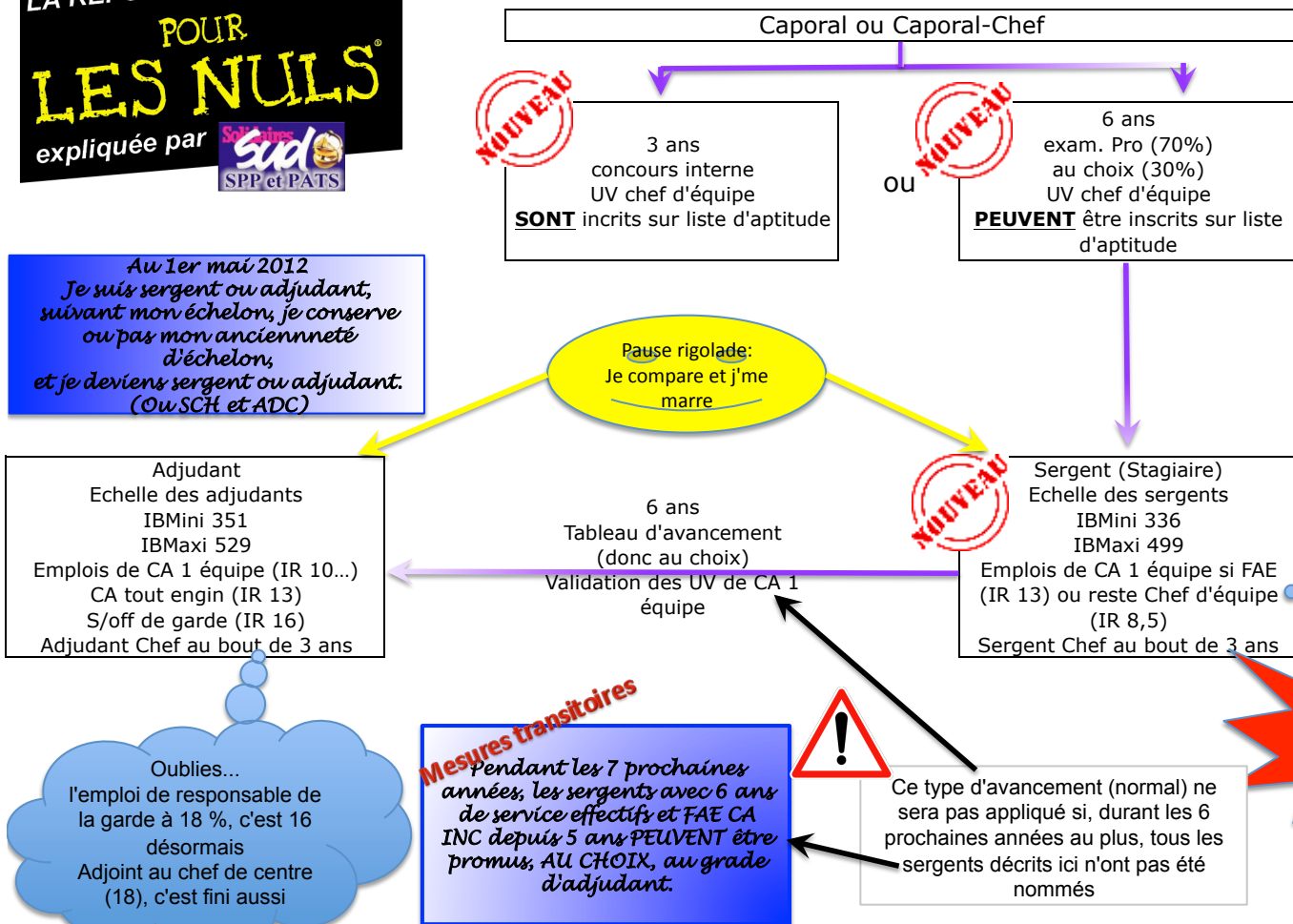


LA REFORME DE LA FILIERE POUR LES NULS[®] expliquée par

Chapitre II - Cadre d'emploi des sous-officiers



Mesures transitoires
Pendant les 7 prochaines années, les caporaux et caporaux chef détenteurs des UV de CA 1 équipe et ayant tenu l'emploi correspondant pendant 3 ans, peuvent être inscrits, après avis de la CAP sur la liste d'aptitude des sergents

Mesures transitoires
A compter de la troisième année suivant la date d'entrée en vigueur des décrets, les caporaux et caporaux chef peuvent être nommés sergent, après examen professionnel et en justifiant de:

- soit 4 ans dans le grade ou dans les deux grades et les UV et CA engin comportant 1 équipe (CA VSAV ?)
- soit 5 ans dans leur grade ou dans les deux grades

Souviens toi...
Tu pouvais être CA INC ou responsable de la garde et même Chef de Centre possible
IR de 11,5 à 18 %

CA 1 équipe =
PERTE DE LA NBI
ligne 24
- 16 points

Oublies...
l'emploi de responsable de la garde à 18 %, c'est 16 désormais
Adjoint au chef de centre (18), c'est fini aussi

la suite de la carrière à découvrir dans le Chapitre III - Cadre d'emploi des lieutenants